

MONTGIROD

La lettre

CENTRON

Sommaire

- Propreté des collecteurs
- Véhicules Hors d'Usage
- Les gravats
- Collecte et déchetterie
- Le tri

Numéro spécial ENVIRONNEMENT

Merci au service communication de la C.C.C.A.
Communauté de Communes du Canton d'Aime
qui nous a permis de reproduire certains articles
de sa note d'information environnement N°2

La propreté des collecteurs, c'est l'affaire de tous.

Chaque année, le lavage et la désinfection des bacs et conteneurs pour la collecte des ordures ménagères coûtent plus de 9 000 € à la Communauté de Communes (ComCom). Une fois par an, des entreprises spécialisées interviennent sur les 1 405 bacs et les 107 cuves semi-enterrées.

Malgré tous les efforts de la ComCom, les collecteurs sont souvent sales et malodorants. Ce sont principalement des restes alimentaires qui, en collant sur les parois du bac, dégagent de mauvaises odeurs.

Il est formellement interdit de déposer ces ordures directement dans les bacs. Dans les conteneurs à ordures ménagères, **les déchets doivent impérativement être mis dans un sac poubelle fermé**. Les sacs doivent être déposés directement dans les collecteurs afin d'éviter que les poubelles soient éventrées et éparpillées par des animaux comme des chiens ou des renards.

Au contraire dans les conteneurs à tri, pas besoin de sac, les dépôts se font en vrac.

sur son site si celui-ci n'a subi de démontage. Aujourd'hui un VHU est valorisé à 80%.

Les gravats.

La CCCA en collaboration avec le SMITOM de Haute Tarentaise travaille sur le dossier de réhabilitation-extension du Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 (CET3) au lieudit *La vigne au pont* le long de la RN 90 entre Aime et Bellentre.

Il permet aux particuliers comme aux professionnels de déposer gratuitement des gravats (les gravats sont également acceptés en petites quantités à la déchetterie de Valezan pour les particuliers).

Pour y accéder, il est nécessaire de se rendre à Aime au **Chalet** de la Communauté de Commune pour obtenir temporairement une clé d'accès.

Seuls sont acceptés des **déchets inertes** (terre, pierre et béton). Tout autre matériau (y compris matériau à base de **plâtre qui n'est pas inerte**) est interdit.

Collecte Ordures ménagères.

MONTGIROD & VILLARET
CENTRON

Jeudi
Lundi et Jeudi

Déchetterie Praz de Valezan.

De fin octobre* à fin mars*

Lundi, Mardi et Vendredi: de 13h à 18h

Samedi: de 9h à 12h puis de 13h à 18h

De fin mars* à fin octobre*

Lundi, Mardi et Vendredi: de 13h30 à 18h30

Samedi: de 9h à 12h puis de 13h30 à 18h30

Véhicules Hors d'Usage. (VHU)

Les VHU doivent impérativement être confiés à une entreprise agréée qui assurera leur dépollution. En effet, de nombreux composants d'une voiture sont considérés comme des produits dangereux (liquides de frein et de refroidissement, huiles, pot catalytique...) qui devront subir un traitement spécifique. Tout repreneur agréé se doit d'accepter gratuitement votre véhicule

**Les horaires changent lors des passages à l'heure d'hiver ou d'été.*

Les produits acceptés: encombrants, ferraille, déchets verts, gravats (petite quantité), carton, produits toxiques et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Les produits refusés: bouteilles de gaz, extincteurs, déchets amiantés, déchets médicaux et de soins, véhicules hors d'usage VHU. *Liste non-exhaustive*

En cas de question à propos d'un déchet, n'hésitez pas à contacter le service environnement de la ComCom au 04 79 55 46 86.

Page ◀
précédente

▶ *Page suivante*

Les recyclables



Bouteilles et flacons en plastiques



Petits cartons d'emballages



Boîtes en métal



Papier, journaux, magazines

Du nouveau pour les produits plastiques

Les techniques de recyclage ont évolué, de nouveaux produits sont maintenant recyclés. Aux habituelles bouteilles et flacons en plastique, **il est maintenant possible d'ajouter les bouteilles d'huile, les flacons de ketchup, de mayonnaise et de sauce salade, les bidons de carburants pour le chauffage... vides bien entendu.**

En revanche, tous les autres plastiques d'emballages, les films, les pots de yaourts... restent interdits.

En cas de doute, il faut mettre son déchet dans la poubelle pour les ordures ménagères.

Les interdits



Le verre

Bouteilles, bocaux... continuent à être triés en utilisant les conteneurs spéciaux.

Les médicaments

Depuis janvier 2007 le système Cyclamed a été abandonné. Les plaquettes de médicaments doivent être jetées avec les ordures ménagères.

Remerciements

A Robert et Pascal qui sans relâche contribuent à l'amélioration de notre environnement mais leur efficacité serait bien plus grande s'ils ne devaient passer du temps à ramasser ce que des personnes indélicates jettent le long des routes comme dernièrement réfrigérateur, gaines électriques, polystyrène... en contrebas de la route Napoléon.

L'environnement, c'est aussi l'affaire des écoliers.

Avec entrain, les petits écoliers nous ont aidé à fleurir les jardinières. Afin qu'elles embellissent nos villages, prenez en soin, arrosez les, leurs couleurs se mêleront à profusion, nous charmeront, ce sera notre merci et le vôtre également.